



ACADÉMIE
D'AMIENS

Liberté
Égalité
Fraternité

LA LETTRE DU SDJES 60

n°1

Service Départemental à la Jeunesse, à
l'Engagement et aux Sports de l'Oise

Janvier 2024



SOMMAIRE

La 1 Faites connaissance avec le SDJES

Le dossier Tout sur le FDVA

Sous la loupe Le Service national universel

Actu60 Autour de Paris 2024

Infos pratiques Le Guid'Asso60

En chiffres "Deux h de sport en plus au collège"

A votre agenda

EDITO

Depuis le 1er janvier, le compte à rebours est lancé ! Dans quelques mois, notre pays accueillera le plus grand événement sportif au monde : les jeux olympiques et paralympiques. C'est dans cette dynamique que paraît la première lettre d'information du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport de l'Oise (SDJES 60). Au programme du sport donc, mais pas seulement : communiquer, vous informer, vous aider dans les domaines de la jeunesse, de l'engagement et de la vie, c'est c'est là notre ambition en tant que service de l'état.

A l'aube de cette année 2024 qui s'annonce des plus exceptionnelles, l'équipe du SDJES 60 vous adresse ses meilleurs vœux et vous souhaite une excellente lecture !



*Laurence Sauvez,
Conseillère du DASEN, Cheffe de service*

La 1

FAITES CONNAISSANCE AVEC LE SDJES 60

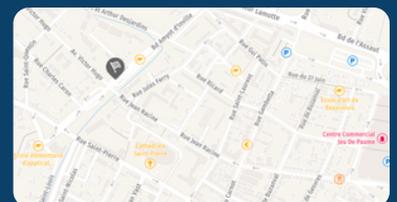
NOS MISSIONS

le SDJES 60, anciennement Jeunesse et Sports met en œuvre dans le département les politiques relatives au **service et à la réserve civique**, au **service national universel**, à la promotion, au développement, à l'organisation, à l'accès et au **contrôle des activités physiques et sportives**, à la prévention des incivilités et à la **lutte contre la violence dans le sport**, à la **qualité éducative des accueils collectifs de mineurs** et à la sécurité de l'accueil, à l'animation des actions **en faveur de l'engagement et de la jeunesse**, au développement, à l'accompagnement de la **vie associative**, ainsi qu'à la promotion de l'éducation populaire.



Nos locaux se trouvent au deuxième étage du bâtiment siège de la DDT (direction départementale des territoires), sis au 2 boulevard d'Amyot d'Inville à Beauvais.

NOUS TROUVER



NOTRE EQUIPE

Le SDJES 60, c'est une équipe de quinze agents, dont une conseillère du DASEN, un Inspecteur jeunesse et sports, deux professeurs de sport, une déléguée à la vie associative, une cheffe de projet SNU, trois conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ), et trois administratifs.

UN DISPOSITIF DE SOUTIEN FINANCIER

L'état contribue au développement de la vie associative par un soutien financier aux associations dans le cadre du **FDVA (fonds pour le développement de la vie associative)**.

Ce soutien concerne :

- le fonctionnement
- les actions innovantes

Les aides sont attribuées sur décision du préfet de région.

PRIORITES DE FINANCEMENT 2024

Axe "fonctionnement" les projets d'intérêt général

- concourant à la structuration, au dynamisme, à la diversité du maillage territorial de la vie associative, notamment dans les territoires prioritaires urbains ou ruraux les plus enclavés ;
- mobilisant régulièrement des bénévoles autour d'actions citoyennes,
- intégrant les démarches de développement durable et de transition énergétique ;
- concourant à mieux accompagner les petites associations et leurs bénévoles dans le cadre du réseau Guid'Asso.

Axe "actions innovantes" les projets

- favorisant les coopérations, partenariats ou mutualisations inter-associatives renforçant, consolidant, développant le tissu associatif local dans les territoires, notamment ceux ruraux, moins peuplés, enclavés ;
- permettant d'expérimenter des coopérations nouvelles entre associations ;
- inter-associatifs, structurants, apportant pour le territoire, une innovation sociale, environnementale, ou sociétale répondant à des besoins non couverts.

TRANSMISSION DES DOSSIERS DE DEMANDE

Les demandes de subvention sont à déposer auprès du SDJES **AVANT LE 26 FEVRIER 2024** via la plateforme « Le compte asso ».

Avant de remplir votre demande, rassemblez les informations suivantes :

- Nom de l'association tel que déclaré en préfecture
- N° de Siret (14 chiffres) et N° Siren (les 9 premiers chiffres du Siret)
- N° RNA (W suivi de 9 chiffres)
- Vos documents scannés.
- Le tableau de composition du bureau

QUI EST ELIGIBLE ?

- Toute association régie par la loi 1901
- domiciliée dans l'Oise (n° SIRET propre, compte bancaire séparé)
- répondant au tronc commun d'agrément (objet d'intérêt général, gouvernance démocratique, transparence financière)
- respectant les principes du contrat d'engagement républicain (CER).

QUID DU CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN (CER)

Toute association qui sollicite l'octroi d'une subvention s'engage par la **souscription d'un CER** à :

- respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la constitution ;
- ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Cette obligation est réputée satisfaite par les associations agréées ainsi que par les associations et fondations reconnues d'utilité publique.

DEPENSES ELIGIBLES

- Les dépenses de biens et services destinés à être utilisés dans le cadre du projet
- La valorisation des charges

MODALITES FINANCIERES

- Associations ayant moins d'une année de fonctionnement : soutien plafonné à **3 000 euros**.
- **Axe fonctionnement** : entre 500 /1000 € et 5 000 €.
- **Axe actions innovantes** : entre 500 /1000 € et 10 000 €.

Le total des aides publiques ne pourra excéder 80 % du coût total du projet.



POUR ALLER PLUS LOIN

- Site gouvernemental <https://www.associations.gouv.fr/le-fdva.html>
- Besoin d'un conseil, retrouvez le GUID'ASSO le plus proche de chez vous sur guidasso60.fr
- Demande de subvention : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/demander-une-subvention/>
- Pour connaître les temps d'information-formation, rendez-vous sur le portail formation des bénévoles Hauts-de-France : <https://formations-benevoles-hautsdefrance.org/>

LE SNU, C'EST QUOI ?

- Un projet de société
 - Pour les jeunes de 15 à 25 ans
 - Un engagement gratuit et non obligatoire
 - Un dispositif compatible avec la scolarité
 - Deux phases
- Un séjour de cohésion (douze jours hors temps scolaire)
- Un engagement court (12 jours) ou long (3 mois à un an)
- Des domaines variés (solidarité, santé, sport, mémoire, environnement...)

LE DISPOSITIF PRESENTE AUX LYCEENS

Cet hiver, Delphine Monard, cheffe de projet SNU au SDJES 60 rencontre les élèves de seconde des lycées de l'Oise afin de leur présenter le SNU. L'occasion de réfléchir ensemble sur le concept d'engagement et de faire entendre le témoignage de camarades engagés.



Présentation du SNU aux élèves de seconde du lycée François Truffaut de Beauvais

LE SNU, POURQUOI ?

- Transmettre et faire vivre les valeurs républicaines
- Renforcer la cohésion nationale autour de valeurs communes
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion.

LES INSCRIPTIONS POUR LES SEJOURS 2024 SONT OUVERTES

L'inscription s'effectue en ligne :

<https://moncompte.snu.gouv.fr/preinscriptions>



Besoin d'être accompagnés ? Prenez contact avec **Delphine Monard**, notre cheffe de projet SNU !

 delphine.monard@ac-amiens.fr

 03 60 01 93 88

 06 22 92 99 54

APPEL A PROJETS

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) lance un nouvel appel à projets auprès des acteurs de terrain « Accompagner les jeunes réalisant le SNU dans leur parcours d'engagement ».

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) :

<https://injep.fr/experimenter/accompagner-les-jeunes-realisant-le-snu-dans-leur-parcours-dengagement/>

POUR ALLER PLUS LOIN

- snu.gouv.fr
- <https://www.instagram.com/snujemengage/>

L'OISE DANS LES STARTING-BLOCKS

Avec ses **36 centres de préparation** aux jeux, l'Oise se prépare à vivre la grande aventure olympique et paralympique. Dans notre département, la flamme arrivera le **18 juillet**. Elle passera par neuf communes, avant de rejoindre **Beauvais**, ville étape et de clôture du relais. Arrivée prévue le 26 juillet à Paris !



Source : département de l'Oise / OH

Infos pratiques

En 2023, le réseau régional PIVA (Point Information Vie Associative en Hauts-de-France) a servi de modèle à la création d'un réseau national de points d'information pour la vie associative appelé **Guid'Asso**. Chaque association peut désormais trouver **près de chez elle** une personne référente pour l'accompagner **gratuitement** dans son fonctionnement ou son développement. Dans notre département, le site guidasso60.fr a vocation à répondre aux questions que vous, bénévoles et dirigeants associatifs, vous vous posez, ou à défaut d'y répondre, de vous orienter. Vous y trouverez les coordonnées du Guid'Asso le plus proche de chez vous, des contacts institutionnels, ainsi que l'actualité de la vie associative. N'hésitez pas à en parler autour de vous !



à votre agenda

le SDJES 60 organisera son premier **forum des accueils collectifs de mineurs** le **24 mai** à l'Elispace de Beauvais, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement. Merci d'avance pour votre mobilisation !

UNE SEMAINE EN FAVEUR DE L'APQ

La France a fait de la promotion de l'activité physique et sportive la Grande Cause Nationale (GCN) pour 2024, année des jeux de Paris. Dans ce contexte, la DSDEN de l'Oise propose à **tous les acteurs des communautés éducatives** de l'Oise un projet de valorisation des **"30 minutes d'APQ"** (activité physique quotidienne) **du 19 au 23 février**.



Pour vous aider dans la mise en place d'activité physique au quotidien sur les différents temps de vie de l'enfant, le **site Eduscol** met à disposition un ensemble de ressources :

https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne?menu_id=3223

LE SAVIEZ-VOUS ?

Recommandations de l'**OMS** pour les 5-17 ans :

- 60 minutes d'activité physique par jour des activités d'endurance d'intensité soutenue au moins 3 fois par semaine

En chiffres

8 collèges de l'Oise

se sont portés volontaires au dispositif innovant **"2 h de sport en plus au collège"**, proposé aux jeunes éloignés d'une pratique physique régulière. Pour eux, c'est l'opportunité de bénéficier en dehors du temps scolaire d'une **offre ludique-sportive dans l'enceinte même de leur établissement**. 29 associations sportives sont référencées dans notre département. L'intervention est subventionnée 100€ pour 2 heures hebdomadaires.